

# **BROADLOOM BULK**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solution

PRINCIPE ACTIF : Bentazone (présent sous forme de sel de sodium) 480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES  
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

AVERTISSEMENT

<skull and crossbones in diamond>>

POISON

**ATTENTION IRRITANT POUR LA YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : 33467 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 100 - 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

## **MODE D'EMPLOI**

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **LIMITATIONS**

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

## **PRECAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Nocif si ingéré.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INTOXICATION** Contacter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il faut traiter le patient selon les symptômes.

**EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300**

### **ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides.

Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

### **ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :**

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Si impliqué dans un incendie, utiliser de l'eau, de la mousse, du CO<sub>2</sub> ou un moyen d'extinction sec chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réserves d'eau publiques.

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

UPL, le logo d'UPL et BROADLOOM sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.